



**Mairie de LE CHEIX SUR
MORGE
Puy de Dôme**

République Française

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 26 janvier 2015**

Le 26 janvier 2015, le conseil municipal de **LE CHEIX SUR MORGE** régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Yves LIGIER, Maire.**

Etaient présents : LIGIER Yves, BIGAY Bertrand, LOUSTE-SOL Véronique, SAUVAT Jean-Claude, TAHARI Alain, DESSENDIER Lionel, BELIN Etienne, GRENET Laurent, GOMARD Nadine, PARRY Evelyne, BIOU Linda, CORBIN Bruno, CANTE Géraldine, MOREAU Coraline, PLANCHE Séverine.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT : Bertrand BIGAY est nommé secrétaire de séance.

Une minute de silence a été respectée en mémoire des événements tragiques qui se sont déroulés à Paris le 7 janvier 2015.

Le compte-rendu de la séance du 03 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

1/ En raison de l'avancement de grade de Mme LABAYE Chantal, il a été décidé la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 20 heures hebdomadaires. Le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe sera supprimé après avis de la CAP.

2/ Il a été décidé le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015 afin de rembourser la caution d'un locataire partant (700 euros à l'article 165).

3/ Le conseil municipal a adopté la modification des statuts de Riom Communauté portant sur les domaines suivants :

- application du droit du sol
- composition du conseil communautaire
- compétence « création, aménagement et entretien des voiries communautaires »

4/ A compter du 1^{er} mars 2015, les tarifs de la cantine et de la garderie évolueront de la façon suivante :

- cantine : de 3.70 € à 3.80 € le repas
- garderie : de 1.50 € à 1.70 € la garde

en accord avec la mairie de la Moutade qui appliquera également ces nouveaux tarifs.

5/ Ratification de nouvelles adhésions à l'EPF Smaf de :

- Syndicat Intercommunal « Assainissement des bords de Sioule »
- Communauté de communes « Entre Allier et Bois Noirs »
- Commune de Saint- Pierre la Boulhonne

6/ Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention de groupement de commande pour l'achat de fournitures administratives avec les communes de Cellule, La Moutade et Pessat-Villeneuve.

7/ A la demande de Riom Communauté, les conseillers sont amenés à réfléchir à un nom de rue pour le futur lotissement des Baillardes.

8/ Monsieur le Maire rappelle que d'ici fin 2015, il faudra trouver une solution afin de faire face aux contraintes financières imposées aux communes. Se regrouper avec une autre commune afin de créer une commune nouvelle semble la solution la plus envisageable. La réflexion doit s'engager dès à présent.

9/ La page d'informations générales du bulletin municipal a été supprimée afin de dégager des crédits pour éditer, une fois par an, un livret d'informations complet et détaillé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2122- 25 du CGCT.

Le Maire, Yves LIGIER.